



BREAK BREAK...

SERVICE MINIMUM

Le 14 décembre 2023

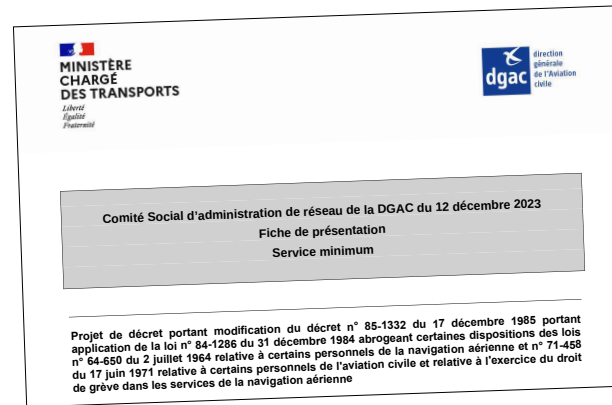
NOTRE DROIT DE GRÈVE MÉRITE MIEUX QUE ÇA

Le projet de révision du décret de service minimum était soumis au vote lors du CSA DGAC du 12 décembre 2023.

En amont, pour seul dialogue social, une unique et trop courte réunion, sans aucun document, qui ne pouvait conduire qu'à une proposition inaboutie.

Cela s'est vérifié lors de ce CSA DGAC, avec de nombreuses interventions de l'UNSA-ICNA, CGT, FO et CFDT, pointant incohérences et failles : service minimum qui va toujours au-delà des objectifs de l'article L114-4 du CGFP, droit de grève insuffisamment voire pas amélioré sur certains organismes, liste des organismes soumis à service minimum qui s'allonge, absence de garanties sur les modalités d'application ou de levée du service minimum, de désignation et de notification des astreintes...

L'UNSA-ICNA a énormément travaillé ces derniers mois pour améliorer notre droit de grève. Mais en toute cohérence nous ne pouvions qu'exiger mieux que ce qui était proposé hier.



Le décret relatif au service minimum n'a pas évolué depuis quarante ans. Pourquoi acter dans la précipitation un texte encore insatisfaisant sur certains points ?

Un vote unanime contre aurait permis d'afficher cette insatisfaction et de continuer à travailler aux améliorations et aux garanties, en vue de la reconvoque du CSA, automatique en cas de vote unanime contre. Malheureusement le SNCTA en a décidé autrement, se désolidarisant à nouveau des 4 autres OS.

«On ne peut pas bouger tous les curseurs dans le même sens», « ça fait toujours mal, mais moins qu'avant »...

Les arguments de la DGAC furent fort éloquents et auraient dû finir d'enfoncer le clou quant à la nécessité d'un front unanime, en faveur des ICNA.

Une loi instaurant la déclaration préalable adoptée, un service minimum dévoyé depuis des années, des garanties toujours absentes quant aux modalités d'application, des travaux précipités : les ICNA étaient en droit d'attendre bien mieux que ça pour un texte qui n'a pas bougé depuis 40 ans. Pourquoi cet empressement à conclure un travail inabouti?



Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

www.icna.fr